

Courir plus vite que le vent

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **135 (1990)**

Heft 11

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Courir plus vite que le vent

Toutes les mesures prises par le DMF depuis l'automne dernier sont des mesures d'abandon. Au lieu de suivre la pente en la remontant, comme le préconisait André Gide (eh oui!), on suit de démission en abandon la ligne de plus forte pente, ignorant ce qu'écrivit Léonard de Vinci: «La force naît par contrainte et meurt par facilité.»

Ainsi des «grandes manœuvres». Le chef de l'état-major général, vraisemblablement avec l'assentiment de la Commission de Défense Militaire, vient de décider d'y renoncer désormais.

Les raisons exposées devant les caméras laissent pantois:

– On ne peut que mal représenter l'adversaire potentiel. (Entre nous, on ne l'a vraiment jamais pu. Dans aucune armée au monde.)

– Un écolage à 4 ou 5 échelons hiérarchiques superposés n'est guère possible. (Mais, à la guerre, ce seront bien tous ces échelons qui devront créer simultanément, en l'absence de tout appareil d'arbitrage – quelle horreur! – les conditions du succès. Et, d'ailleurs, c'est méconnaître gravement nos divers échelons de commandement que d'ignorer, d'un trait de plume, tout ce qu'ils entreprennent depuis toujours, afin de mettre au point, lors d'un prochain service, ce qu'ils savaient n'avoir pas joué (arbitrage présent ou non) lors de manœuvres.)

– Ah! les nuisances! – Bien sûr, les manœuvres empiètent sur le quiet domaine courant. Première constatation: c'est légal, au sens de l'Organisation Militaire de la Confédération. Secundo: pensez-vous sans valeur pour la troupe d'avoir à improviser, en ambiance civile, le maintien de sa capacité combative? Croyez-vous inutile de continuer d'habituer le civil à mettre à disposition, bon gré mal gré, les caves de ses immeubles? (Ce qui, de mon expérience de quarante années, ne fit jamais vraiment problème. Plutôt, nous fûmes *toujours* gâtés, bien reçus, choyés. Mais oui, choyés: combien de bidons de thé «amélioré», combien de soupers partagés dans la cuisine de la ferme ou l'arrière-bistrot, combien d'étables vidées de leur bétail afin d'héberger les chevaux de service?... et l'on en passe.)

Non, non et non! Vous renoncez à mettre la troupe massivement dans le bain. Et la population de même. A vous croire, il faudrait interdire aux élèves automobilistes de s'exercer, après de premiers exercices à huis clos d'accord, dans le trafic civil.

Et puis, n'oublions pas la multitude des décisions à prendre, en tous genres, par le commandement, lors de manœuvres. Décisions à prendre et à porter à fruit, l'homme du rang obligeant.

Vous imaginez que ce commandement peut s'exercer exclusivement en

salle. Erreur de gens qui n'ont été que bien peu dans le terrain. – Il existe une différence fondamentale entre un exercice d'état-major (valable, je vous le concède) et la plus humble des réalités: le premier, lorsqu'il rate, n'a pas de conséquences; la seconde en a, et dans un délai très bref. – Cela forme la troupe, et d'abord son chef.

Je ne vous ferai pas l'injure d'être des Gorbatchofigues, bien que vous couriez comme il le veut. Mais, si nous ne pouvons plus entraîner, même imparfaitement, notre armée, alors ayez

le courage de dire qu'il vaut mieux renoncer et nous «préparer» à devenir un machin aussi pitoyable que le si fortuné Koweït.

Le rédacteur en chef RMS

P.-S.: On acquiert certains moyens. Savez-vous que, en fin d'ER, nos tankistes du meilleur char au monde, le Léopard II, ne sont capables de combattre qu'en section? – Nous ne leur faisons pas ici de reproches: nous constatons seulement. Alors, si de tels moyens ne peuvent pas s'exercer chez nous, pourquoi ne pas envisager d'autres? L'imagination manque au pouvoir, davantage que ses ressources fiscales.



La relève en URSS

(Caricature sans commentaire,
parue dans «Ogonjok», n° 36/90, Moscou.)